

Feux de forêts

Bilan de la campagne

1987

par Roger MOLINIER*
André CHALLOT**
Jacky CAVALLIN***

Pour l'année 1987, il nous a paru bon de diffuser la partie technique du compte rendu fait à L'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt des diverses parties engagées autour de cet établissement public dans la prévention et dans la lutte contre les incendies de forêts.

C'est ainsi que le lecteur pourra assez commodément examiner :

- l'opération liée au dépliant « Ta forêt »,
- les actions d'informations et de prévention du Ministère de l'Agriculture,
- le bilan de l'activité opérationnelle des services de la Sécurité civile,
- les types de méthodes à mettre en œuvre pour reboiser la zone rouge.

F.M.

« Ta forêt », une bande dessinée à vocation pédagogique

Par Roger MOLINIER

Il s'agit d'une opération qui s'inscrit dans le cadre de la campagne de prévention des feux de forêts conduite, en 1987, par l'Entente Interdépartementale en vue de la Protection de la Forêt contre l'Incendie.

Le Comité de Sauvegarde et de Rénovation des Forêts et des Espaces Naturels a lancé, dans le courant du troisième trimestre de l'année scolaire

1986-1987, une expérience nouvelle basée sur l'exploitation d'une bande dessinée à vocation pédagogique destinée aux établissements scolaires des premier degré (niveau CM1 et CM2) et second degré (classes de 6^e et 5^e).

Le but de l'opération est de faire participer les enfants à l'élaboration d'un texte d'accompagnement, à partir d'images qui leur sont proposées.

Les enfants travaillent sur une bande dessinée en noir et blanc, vierge de tout commentaire écrit détaillé. Ils analysent, en classe, le document volet par volet, en interprétant de manière précise tous les dessins qui s'y trouvent représentés. Au terme de cet exercice collectif, chaque enfant compose lui-même le texte qui lui paraît le mieux approprié. En fin de classe, en guise de récompense, chacun d'eux reçoit un exemplaire de la bande dessinée en couleurs, comportant le message type qu'il paraît souhaitable de diffuser.

Le thème du dépliant s'articule autour d'un personnage sympathique et souriant, que les enfants surnomment le Pilou vert. Il s'agit d'un arbre, animé et expressif, qui parle au nom de tous ses frères des forêts et des bois.

Au cours d'une promenade en forêt, Pilou explique à deux jeunes enfants les bienfaits que l'on peut attendre d'un milieu forestier sain et équilibré :

— l'abri qu'il représente pour une foule d'êtres vivants,

— l'aire de détente et de repos qu'il offre aux hommes, à l'écart des sites urbains enfumés et bruyants,

— le rôle essentiel que joue la forêt dans l'équilibre des climats et des sols (renouvellement de l'oxygène de l'air, protection du sol contre l'érosion, maintien du niveau des nappes phréatiques, régulation du débit des sources),

— les avantages économiques que propose une exploitation rationnelle des ressources ligneuses.

Pilou attire également l'attention des enfants sur la fragilité du milieu forestier méditerranéen, les conséquences dramatiques des incendies de forêts, l'énormité des moyens chaque année mis en œuvre pour prévenir les feux de forêts ou en limiter les effets dévastateurs.

Il leur enseigne enfin les gestes à ne pas commettre et les précautions à prendre pour réduire le nombre des départs de feux comme pour protéger les personnes et leurs biens.

Les tests qui ont été réalisés dans divers établissements scolaires de Marseille et de Montpellier, pour mettre au point le document définitif le mieux adapté, s'avèrent particulièrement encourageants. Chaque volet de la bande dessinée fait l'objet d'une analyse serrée de la part des enfants

* Professeur
Roger MOLINIER

Président du Comité de sauvegarde et de rénovation des forêts et des espaces naturels
2, rue Beauvau
13001 Marseille

** André CHALLOT

Ingénieur en chef du Génie rural des eaux et des forêts.
Chef du Service régional de la forêt et du bois.
D.R.A.F. de Provence Alpes Côte d'Azur
Parc de Marveyre
13272 Marseille cedex 8

*** Lieutenant-Colonel
Jacky CAVALLIN

Directeur du Centre interrégional de coordination opérationnelle de la Sécurité civile.
Château de Valabre
13120 Gardanne.

qui manifestent un réel enthousiasme pour ce genre de travail. Le message écrit, imaginé par eux, est parfaitement assimilé et commenté en famille. Le document modèle, distribué *in fine*, n'est pas subi par son destinataire mais fait appel à sa participation active.

Ce document peut être facilement adapté à une exploitation pluridisciplinaire dans le cadre des enseignements de français, de sciences naturelles ou de dessin.

Son utilisation dépasse, par ailleurs, le milieu strictement scolaire pour intéresser, en période de vacances estivales, les responsables et les moniteurs des mouvements de jeunesse.

Un document complémentaire, sous la forme d'un livret d'accompagnement à l'usage des enseignants et des éducateurs, énumère les nombreuses questions posées par les enfants au cours des tests préliminaires et fournit les renseignements nécessaires pour des réponses appropriées.

Plus de 30 000 élèves ont bénéficié de cette expérience au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 1986-1987.

Les compte-rendus d'exploitation reçus par le Comité de Sauvegarde des Forêts soulignent tous l'excellent accueil réservé à cette initiative tant par les enseignants que par les élèves.

Le lancement de l'opération a été financé grâce à des subventions accordées par les Conseils Régionaux du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur et au soutien généreusement consenti par le Groupe Elf Aquitaine et le Crédit Agricole, soucieux de joindre leurs efforts à ceux du Comité de Sauvegarde des Forêts.

Ce document pédagogique nouveau sera utilisé d'une manière beaucoup plus intensive dans les départements rattachés à l'Entente Interdépartementale au cours de l'année scolaire 1987-1988. Il est destiné à servir de support à une activité de longue haleine systématiquement conduite au fil des années.

Par ailleurs, son utilisation pourrait être étendue bien au-delà des limites géographiques de l'Entente au vu des résultats obtenus dans divers établissements scolaires pilotes associés au lancement de l'opération en divers points du territoire national (Tarn-et-Garonne, Moselle, Pas-de-Calais).

En outre, l'expérience a prouvé que les potentialités d'utilisation pédagogique du dépliant « Ta forêt » dépassaient largement les classes d'âge préalablement « ciblées » pour intéresser les enseignements de langues vivantes même au niveau des classes de terminale des lycées. Les enseignants ainsi concernés, leurs assistants étrangers, leurs élèves ont fourni au Comité de Sauvegarde des Forêts la traduction du dépliant en anglais, allemand, italien, espagnol, catalan, grec moderne, une traduction en langue portugaise étant également en cours d'élaboration en milieu scolaire.

La version en langue catalane, testée dans la Province de Lerida (Espagne), a fourni d'excellents résultats.

La version en langue anglaise est actuellement testée avec succès dans divers établissements scolaires de... Californie.

Tout cela montre à quel point la sauvegarde et la rénovation du capital forestier déborde le cadre des frontières de notre pays.

Cette expérience pédagogique nouvelle a été autorisée à utiliser le label de l'« Année Européenne de l'environnement ».

Obtenir le label n'était qu'une première phase. L'utiliser pour déboucher

sur une ouverture opérationnelle à l'échelle de l'Europe était la meilleure réponse pour justifier la confiance dont a bénéficié cette opération.

Il apparaît que c'est chose faite et que le moment est venu d'étendre cette expérience aux autres pays riverains de la Méditerranée comme à ceux de l'Europe entière, soucieux d'unir leurs efforts pour protéger ce patrimoine inestimable que la nature a mis des millénaires à bâtir et que l'inconscience des hommes peut détruire en quelques instants.

R.M.

La prévention des feux de forêt en 1987

Actions menées à l'initiative ou avec le concours du Ministère de l'Agriculture

Par André CHALLOT

Préambule

En cette fin d'année 1987 nous nous proposons de dresser le bilan provisoire des actions de prévention des incendies de forêt auxquelles a participé le Ministère de l'agriculture, étant entendu que les chiffres définitifs ne pourront être fournis qu'à l'Assemblée Générale du printemps 1988, en même temps que les projets de travaux pour l'année à venir.

Nous examinerons d'abord les actions de prévention sensu stricto que sont l'information du public, et ensuite les actions de prévision qui comportent deux grands volets, la surveillance et les équipements en forêt.

I. — L'information du public

A. — Campagne nationale

— L'année 1987 a été déclarée Année européenne de l'environnement. Le Ministère de l'agriculture a versé au Ministère de l'environnement, sur les fonds du Conservatoire, une somme de 3 millions de francs, pour lui permettre d'encourager dans toute la France diverses opérations d'information du public ou d'animation de chantiers de jeunes. Ces manifestations ont également reçu une aide de la C.E.E.

— Le 40^e anniversaire du Fonds forestier national a été célébré à Meymac le 19 juillet 1987 en présence du Premier ministre et du Ministre de

l'Agriculture. Une médaille a été frappée à cette occasion et un numéro spécial de la Revue forestière française a été consacré à cet événement.

— Le 3 septembre 1987 à Paris, le Ministre de l'Agriculture a présenté à la Presse l'exposition Arborescence, regroupant une sélection d'œuvres de 50 artistes contemporains, peintres, sculpteurs, designers, architectes sur la forêt et le bois.

— Un dossier de presse sur la protection de la forêt méditerranéenne contre l'incendie a été préparé par le Ministère de l'agriculture en collaboration avec le Ministère de l'intérieur.

— La brochure statistique sur les incendies de 1986, coproduite par ces mêmes ministères, est en cours de diffusion (5 000 ex).

— Comme chaque année, la Direction de l'espace rural et de la forêt a prêté à de nombreux demandeurs de la documentation et des panneaux d'exposition, et apporté une aide financière, sur les crédits du F.F.N. à des Projets d'action éducative (PAE) concernant la forêt et le bois, des campagnes d'information sur les thèmes « Forêt, Nature, Bois » et des opérations de type « portes ouvertes » dans les services, chantiers ou entreprises rattachés à la forêt.

— A la demande de la D.E.R.F., l'Assemblée plénière des compagnies d'assurance contre les incendies et risques divers vient d'édition en 300 000 exemplaires un imprimé de deux pages sur les impératifs du débroussaillage autour des maisons. Cet imprimé va être diffusé à l'occasion des renouvellements de polices d'assurance.

B. — Campagne interrégionale

Grâce aux Crédits du Conservatoire de la forêt méditerranéenne qui transitent par le Ministère de l'Agriculture, d'importantes actions d'information du public à caractère interrégional ont pu être conduites par l'Entente interdépartementale en tant que maître d'ouvrage. Il est inutile de revenir sur ces actions qui ont fait l'objet de l'exposé du Colonel Egloff.

Sont donc mentionnées ci-après quelques actions à caractère interrégional dues à l'initiative ou à la collaboration des échelons locaux du Ministère de l'Agriculture.

— Le film de 30 minutes sur les Plans intercommunaux de débroussaillement et d'aménagement forestier (P.I.D.A.F.), annoncé depuis deux ans, est sorti au mois d'avril 1987. Réalisé par l'A.R.I.F. (D.R.A.F. et Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) il a été diffusé, à raison d'une bande de 16 mm et d'une vidéocassette, dans les Directions départementales de l'agriculture et de la forêt des 14 départements de l'Entente. Un exemplaire a été remis à Valabre. La D.R.A.F. de Provence-Alpes-Côte d'Azur est équipée pour réaliser des duplicata et peut fournir à tout demandeur une cassette enregistrée en échange d'une cassette vierge VHS. La bande 16 mm peut être fournie pour un prix de 4 000 F (prix descendant à 3 500 ou 3 000 F en cas de commande groupée). Le film est principalement destiné aux maires, conseils municipaux, comités communaux de défense des forêts et autres responsables de la protection des forêts. Mais l'expérience a prouvé qu'il était très apprécié dans les lycées et collèges lorsqu'il pouvait être présenté aux élèves par un technicien confirmé.

— Un film sur la forêt, son rôle et sa protection à partir de l'histoire de la vie d'un cèdre depuis la récolte de la graine jusqu'à l'exploitation de l'arbre adulte a été entrepris par le Service cinématographique du Ministère de l'agriculture avec le soutien technique de la D.D.A.F. des Bouches-du-Rhône. Le tournage a commencé en octobre 1987. Il durera un an car il faut couvrir un cycle complet de végétation. Le film sortira en fin d'année 1988 et sera diffusé dans les 15 départements de l'Entente, Drôme comprise.

— La luxueuse plaquette de 32 pages intitulée « La forêt méditerranéenne », éditée par l'Entente et dont le texte est dû à MM. Chautrand et Molinier, est arrivée à épuisement. Une troisième édition, dûment remise à jour par la D.R.A.F. est en cours de réalisation.

C. — Campagnes régionales

1. — Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Campagne d'information organisée par l'Action régionale d'information sur la forêt ou A.R.I.F. (D.R.A.F. et Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) a comporté deux grands volets :

— une série de 18 émissions de 3 minutes sur Radio Monte-Carlo, à raison de deux émissions par semaine du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 1987. Des responsables, élus, professionnels ou techniciens, ont été interviewés sur les divers aspects de la protection et de la valorisation de la forêt.

— un concours inter-classes s'adressant à 600 établissements scolaires de la région a été mis sur pied en accord avec les Rectors pour le premier trimestre de l'année 1987-88. Ce concours est financé par le Ministère de l'Agriculture, le Conseil régional, la Communauté européenne (dans le cadre du PIM) et un « sponsor » (Air-France). Le thème en est « Prenez le chemin de la forêt ». La classe doit réaliser un reportage écrit, ou photographique, ou un film, ou une bande dessinée. Il y aura de nombreux prix, les deux premiers étant, pour le professeur et toute sa classe, un voyage organisé au Canada et en Ecosse. Pour pouvoir remettre aux candidats une documentation adéquate, il a fallu rééditer divers documents comme la plaquette « La Forêt, source d'avenir », le dépliant sur le débroussaillement, le dépliant trilingue, le journal de l'exposition (la forêt en Provence), le Petit guide et de nombreuses affichettes. 4 exemplaires de l'exposition sur la forêt provençale circulent dans les classes à l'appui de ce concours.

— D'un autre côté, le technicien du S.R.F.B. chargé des problèmes d'éducation du public a organisé en juillet-août, dans six centres de l'E.D.F., une douzaine de séances d'information sur la forêt, comportant la projection du film sur les P.I.D.A.F. et un débat sur les mesures de protection.

2. — Languedoc-Roussillon

La D.R.A.F. de Languedoc-Roussillon a également lancé dans sa région un grand concours pour sauver la forêt. Ce concours ouvert aux moins de 14 ans s'appuyait sur une plaquette en bandes dessinées intitulée « Sur les traces de l'oiseau bleu ». Il fallait répondre à une série de questions soulevées par le texte. Le premier des 35 prix était un micro-ordinateur.

Par ailleurs, et comme les années précédentes, une mission éducative auprès des élèves des classes de 6^e et 5^e a été confiée à la Société d'études pour le développement de l'économie d'entreprises. 9000 jeunes ont pu ainsi être touchés.

3. — Corse

La Mission éducative forêt Corse, créée en 1985, comporte trois animateurs, deux du Ministère de l'agriculture et un du Ministère de l'environnement, aidés dans leur tâche par les guides animateurs du Parc naturel régional. Cette équipe agit principalement auprès des écoles, en projetant les films du Ministère de l'agriculture, de l'Entente ou du Parc, ainsi que des diaporamas, et en distribuant de nombreux documents.

L'opération « Train vert » a porté sur 88 journées de découverte dans des forêts domaniales et a touché plus de 2000 élèves. Un rallye « Connais-

sance de la nature » a mobilisé 12 classes et 324 enfants. La Maison d'information sur la forêt d'Aïtone, et la Maison de la nature du Vizzavone, ont reçu 52 groupes répartis sur respectivement 10 et 31 semaines. 8800 arbres ont été plantés par de jeunes élèves en 6 emplacements avec l'aide de la D.D.A.F. et de l'O.N.F. Une opération « Ecole Nature », labélisée dans le cadre de l'Année européenne de l'Environnement, et comportant une phase de sensibilisation, un concours d'affiches et une exposition de travaux d'élèves, a touché 4 659 jeunes.

En milieu non scolaire, on a distribué un dépliant incitant au débroussaillement (20 000 ex), une affiche « Moins de maquis, moins de vie » (4000 ex), une affiche sur l'emploi du feu en forêt, un dépliant en 4 langues sur les précautions à observer et la conduite à tenir en cas d'incendie (40 000 ex). Un panneau d'exposition a circulé dans les foires rurales. Des émissions radio et télévisées ont été organisées sur le respect de la nature. Les cellules itinérantes ont également visité 31 villages de vacances pour présenter des films et organiser des débats touchant ainsi 3200 personnes.

D. — Campagnes départementales

Jusqu'à l'an dernier, les crédits relativement limités réservés par l'Etat à l'information du public ne permettaient pas aux départements, mis à part ceux qui avaient le privilège de disposer de missions éducatives, de financer des opérations importantes d'information du public.

En incluant ce type d'intervention dans ses missions, le Conservatoire de la forêt méditerranéenne a autorisé le lancement d'actions de grande envergure à l'échelon départemental.

C'est ainsi que dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, deux nouvelles missions éducatives ont été créées, l'une dans les Alpes-Maritimes et l'autre dans le Vaucluse. Elles s'ajoutent aux deux des Bouches-du-Rhône et à celle du Var et permettent de toucher un public scolaire beaucoup plus vaste.

A titre d'exemple, dans les Bouches-du-Rhône, grâce aux deux cellules, ont été organisées 440 conférences-projections et 14 sorties, intéressant 454 classes de 90 établissements, soit 11 350 élèves; 13 expositions ont été visitées pendant 26 semaines. Par ailleurs les patrouilles ont distribué 20 000 dépliants.

Dans les Hautes-Alpes, du matériel vidéo a été acquis pour toucher scolaires et touristes. Dépliants et affiches ont été diffusés.

Dans les Alpes-Maritimes, une grande campagne d'information a été organisée sur le thème « chez nous, ça doit rester vert ».

En Languedoc-Roussillon, outre la participation au concours régional, la distribution de prospectus et dépliants aux écoles et Comités Feux de Forêts et l'organisation de journées d'infor-

mation, ont été réalisés des documents plus spécifiques des départements, comme une plaquette sur la forêt gardoise.

En Lozère, un contrôle strict des écoubages a permis d'éviter tout dérapage dans cette méthode relativement risquée d'aménagement des parcours.

Dans la région Rhône-Alpes, ont été diffusés divers documents sur la forêt ardéchoise, la pratique des écou-
buages ou les rapports urbanisme et forêt, alors que dans la Drôme plusieurs actions d'animation étaient menées en collaboration par la D.D.A.F. et les scouts.

II. — La surveillance

C'est dans le domaine de la surveillance que l'apport de crédits neufs par le Conservatoire de la forêt méditerranéenne a été le plus immédiatement efficace.

La création de 26 postes de guet nouveaux porte à 144 le nombre de vigies fixes, dont 59 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 54 en Languedoc-Roussillon, 31 en Corse et 6 en Rhône-Alpes.

Les réseaux radio ont été considérablement renforcés et améliorés, qu'il s'agisse de vigies fixes ou de patrouilles.

A la centaine de patrouilles ordinaires composées de véhicules légers occupés par un forestier et un pompier (49 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 17 en Languedoc-Roussillon, 19 en Corse, 9 en Rhône-Alpes) se sont ajoutées depuis 3 ans, et avec une forte accélération cette année, 206 patrouilles armées, composées de véhicules 4 × 4, (en général des Peugeot-Dangel) équipées d'un réservoir de 600 litres d'eau et d'une pompe à incendies (107 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 56 en Languedoc-Roussillon, 40 en Corse, 3 en Rhône-Alpes).

Ces patrouilles, qui surveillent chacune un secteur de 2 à 5 000 hectares ont un rôle important de détection des fumées dans les régions mal couvertes par les vigies, comme le Var. Dans les territoires mieux desservis, comme les Bouches-du-Rhône, elles ont surtout un rôle efficace sur les feux naissants : des statistiques établies par la D.D.A.F. de ce département, il ressort que 51 % des feux signalés ont été éteints et 26 % contenus jusqu'à l'arrivée des pompiers.

Les patrouilles ont également un rôle de dissuasion par leur présence en forêt. Elles distribuent des prospectus et dépliants multilingues et participent ainsi à l'information du public. Les patrouilles ordinaires dotées d'un agent verbalisateur, remplissent par ailleurs une mission de répression.

Pour assurer avec des effectifs limités des missions en forte augmentation, les services forestiers ont été conduits à faire appel, comme second passager des patrouilles, à des personnels de l'extérieur, soit bénévoles (Comités Feux de Forêt, Scouts), soit rémunérés (ouvriers d'entreprises forestières). L'expérience a été très

satisfaisante. C'est là un pas important vers une meilleure participation des populations à la protection des forêts.

Dans cet ordre d'idée, une opération-pilote a été montée par le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec l'aide du Conservatoire, de la Communauté européenne et des Caisses d'Epargne : l'opération « Vigilance en forêt ». A côté de rondes de surveillance assurées par un hélicoptère Ecureuil, l'action comportait la mise en place de patrouilles de surveillance sillonnant, en période de risque, les cinq massifs du Luberon, de la Sainte Baume, des Maures, de l'Estérel et du Tanneron. Grâce à la collaboration entre agents de l'O.N.F. et bénévoles associatifs, l'opération a été couronnée de succès.

Il n'est pas possible, à l'issue d'une campagne d'incendie particulièrement clément, de déterminer la part de réussite qui revient à la météorologie et celle que l'on peut attribuer au renforcement de la surveillance.

Il est tout de même certain qu'en multipliant les interventions sur les départs de feu, on accroît dans de fortes proportions l'efficacité du dispositif de D.F.C.I.

III. — Les équipements en forêt

Dans le domaine des équipements, l'apport des crédits du Conservatoire est venu, comme pour l'information et la surveillance, apporter un « plus » considérable. Mais cela apparaît encore peu dans les statistiques. En effet, du fait de la mise en place relativement tardive des financements et de la mobilisation des personnels forestiers en été, la plupart des équipements ont été entrepris à l'automne. C'est donc à la fin de 1988 qu'on pourra mesurer de façon précise l'accélération des programmes d'équipements.

A. — Les chemins de D.F.C.I.

Il a été ouvert 558 km de chemins de D.F.C.I., soit 157 de plus que l'année précédente. Le total de voies D.F.C.I. se trouve ainsi porté à 7 600 km. Ces voies sont réservées aux pompiers et aux forestiers : des barrières et des pancartes en interdisent l'accès au public.

B. — Les points d'eau

Il a été créé 252 points d'eau nouveaux, dont 144 bornes d'incendie (piquages sur canalisations), 105 citernes (en général de 60 m³) et 4 retenues collinaires. Le nombre total de points d'eau existants ressort ainsi à 2884.

C. — Les postes de guet

Il a été construit 26 postes de guet, ce qui porte à 144 le nombre total.

D. — Les aires d'atterrissement d'hélicoptères

7 aires nouvelles ont été aménagées en 1987, portant le total à 31.

E. — Le débroussaillage

1. — Les pare-feu en bordure de routes

Les travaux sont réalisés dans le cadre d'arrêtés préfectoraux par les forestiers-sapeurs et les Français de souche islamique rapatriés d'Afrique du Nord (F.S.I.R.A.N.) (ex-harkis). Plus de 6 000 ha ont été débroussaillés, dont 2 500 en travaux neufs et 3 500 en entretien.

2. — Le cloisonnement des massifs.

Les plans de débroussaillage

Il existe actuellement 31 plans de débroussaillage dont 5 en cours d'étude dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 dans les Alpes-de-Haute-Provence, 7 dans les Bouches-du-Rhône, 14 dans le Var, 5 dans le Vaucluse), couvrant 300 000 ha de forêts. Le Var lance une étude pourachever la couverture du département (23 communes). Dans le Languedoc-Roussillon coexistent des plans de débroussaillage (150 000 ha en cours d'étude dans le Gard) des aménagements de coupures vertes (Hérault, Gard), des études de cloisonnement de massifs (Lozère) et d'aménagement de secteurs incendiés (Cévennes). En Corse, les opérations de débroussaillage sont liées à des actions pastorales. Il existe aussi des coupures vertes en Ardèche.

Dans les massifs forestiers ainsi cloisonnés, ont été ouverts en 1987, soit par les entreprises privées, avec ou sans l'aide du F.E.O.G.A., soit par des tracteurs affectés à des Syndicats de Communes, 2 000 hectares de pare-feu. Les entretiens ont porté sur 900 hectares.

3. — Les matériels de débroussaillage

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la D.R.A.F. et le Conseil Régional ont poursuivi la politique de promotion des matériels de débroussaillage, en finançant des acquisitions d'engins-pilotes. L'accent a été mis en 1987 sur les engins d'entretien. On fonde des espoirs sérieux sur le petit tracteur Chapuis à 4 roues motrices et directrices et à transmission hydrostatique, ainsi que sur l'épareuse-broyeuse Caterpillar dont le bras articulé peut travailler à 7 mètres du bord d'une piste quelle que soit la pente.

Conclusion

Il n'est évidemment pas possible, après une saison durant laquelle les vents se sont montrés favorables, de juger l'impact de l'arrivée des crédits du Conservatoire sur l'efficacité de la prévention. Il faudra les résultats de plusieurs exercices pour tirer des conclusions valables.

Mais puisque le gouvernement a décidé de prolonger en 1988 l'effort consenti en 1987 et que l'on peut fonder des espoirs raisonnables en la pérennisation de cette politique, il faut se réjouir de disposer de moyens accrus pour la défense des forêts.

En matière de prévention, deux grandes orientations se sont dessinées récemment : d'une part la recherche d'une plus grande participation des populations et de leurs représentants à la sauvegarde des massifs ; d'autre part, et du fait d'un constat d'impuissance devant les grands feux, la volonté d'intervenir sur les feux naissants et les débuts d'incendies, avant qu'il ne soit trop tard. Ceci implique un accroissement des actions d'information du public, des

opérations de guet armé ou aérien, et du cloisonnement des massifs dans le cadre de plans de débroussaillage, en pleine collaboration avec les élus et responsables locaux.

On peut espérer qu'en réunissant à la fois la volonté d'une bonne politique et les moyens de cette politique, on parviendra en quelques années à une régression notable des incendies de forêts dans le Sud-Est.

A.C.

Bilan de l'activité opérationnelle du Centre interrégional de coordination opérationnelle de la sécurité civile (C.I.R.C.O.S.C.)

Par Jacky CAVALLIN

Avec 10 530 hectares brûlés pour 3 376 feux (chiffres estimatifs au 25 octobre) la campagne 1987 restera gravée dans les mémoires, car ce bilan est, en effet, le plus faible enregistré depuis ces vingt dernières années et peut-être même depuis la création des statistiques.

Comparé aux 45 000 hectares de 1985 et des 51 000 de 1986, le résultat 1987 est incontestablement flatteur et l'on peut penser qu'il sera difficile à égaler, d'autant plus que les conditions météorologiques nous ont été assez favorables. A noter, cependant, que la Corse a souffert d'une grande sécheresse.

Nous avons tous conscience d'avoir œuvré pour le succès de cette campagne. Cette satisfaction s'explique au regard des efforts entrepris dans un premier temps dans le domaine de la réflexion.

Le postulat posé dès le départ a été celui de la « non fatalité » ce qui a induit une approche plus globale des feux de forêts, appuyée sur la recherche d'une stratégie plus adaptée et sur la notion de consensus avec la volonté de l'Etat de développer une stratégie commune à tous les départements du Sud-Est.

Cette stratégie a été principalement basée sur l'anticipation. Il a fallu

pour cela faire preuve d'imagination, de façon à ne plus courir après l'événement, en empêchant l'extension des feux naissants ou au pire en limitant l'évolution des foyers de façon à éviter une progression anarchique.

La saison 1987 a aussi été marquée par la volonté d'impliquer personnellement les fonctionnaires chargés de la lutte, à tous les niveaux avec de surcroît un certain nombre de directives destinées à renforcer la solidarité à l'échelon régional et national.

Telles sont les idées maîtresses qui ont guidé, cette année, les décideurs tant au niveau gouvernemental qu'à celui des collectivités territoriales.

Ceci s'est traduit dans les faits par une modification d'emploi des moyens aériens et terrestres.

La déconcentration des *Trackers* sur les aéroports de Bastia, Nice, Hyères, Nîmes et Carcassonne a donné d'excellents résultats.

Le rôle dissuasif de ces appareils est indéniable, la qualité de leurs interventions reconnue de tous. Et si quelques petits problèmes sont apparus, notamment sur le plan logistique, ils auront, nul n'en doute, trouvé une solution d'ici la campagne 1988.

L'emploi massif ordonné et systématique des autres bombardiers d'eau a permis de limiter au maximum l'extension des incendies. Il faut en profiter pour souligner encore une fois le rendement particulièrement intéres-

sant des *Canadairs* sur les feux se situant à proximité des plans d'eau. L'utilisation plus fréquente des *DC 6*, en particulier sur les RAV⁽¹⁾ en complément des *Trackers* semble avoir redonné une deuxième jeunesse à cet appareil qui, grâce à l'importance de sa charge est d'une redoutable efficacité sur les feux naissants.

Il ne faut pas oublier l'expérimentation très réussie du *Fokker 27*.

A noter encore, le bien fondé des dépenses importantes engagées par l'Etat et les Départements dans l'expérimentation des hélicoptères bombardiers d'eau. Les possibilités en la matière demandent à être affinées, mais d'ores et déjà, on sait que l'on ne pourra se passer à l'avenir de ce moyen complémentaire particulièrement efficace.

Tout au long de l'été, nous avons noté l'extrême disponibilité de la cellule aérienne de l'Entente, la *Solar*, qui a assuré une permanence sans faille durant toute la saison, assumant en plus de ses activités habituelles, le soutien logistique des bases déconcentrées de *Trackers*.

En résumé, nous dirons que le potentiel aéronautique fut d'un niveau suffisant, car il nous a permis de répondre aux besoins exprimés par les gens du terrain. Il faut toutefois se garder de tout triomphalisme. Il suffirait de conditions météo plus sévères ou de la simultanéité de quelques grands feux pour que cet équilibre précaire soit rompu. C'est pourquoi, nous insistons encore sur le bien fondé des dispositions préventives.

Les modifications de stratégie, dans l'emploi des moyens terrestres ont eu, là aussi, des résultats positifs.

Tous les moyens de renfort sécurité civile, qu'il s'agisse des colonnes sapeurs pompiers hors Sud-Est ou des Unités d'instruction de la sécurité civile ont été déployés sur le terrain en détachements avancés. Ce maillage serré des zones à risque est une solution à reconduire mais là aussi, il faudra se garder de tout excès afin d'éviter une dilution des moyens de lutte.

Il faut noter la responsabilisation plus affirmée des autorités locales qui ont su mettre en place les moyens préventifs correspondants dans la plupart des cas aux risques et assurer une grande mobilité aux troupes.

Le C.I.R.C.O.S.C., qui est confronté en permanence à ce problème de choix, a voulu, cette année, conforter sa mission principale de coordination en insistant sur le rôle primordial que détient l'officier d'investigation embarqué à bord de l'appareil de la *Solar*. En effet, cet observateur, se doit de mesurer, de la manière la plus juste et la plus fidèle, l'ampleur des sinistres sur lesquels sont engagés des moyens nationaux afin de pouvoir, lorsqu'il y a rupture entre les moyens disponibles et les moyens nécessaires, choisir et décider le point d'effort et ceci, pour le bien de tous les départements du Sud-Est. C'est pourquoi, le

(1) Reconnaissance à vue.

C.I.R.C.O.S.C. se doit d'être à l'écoute de tous les C.O.D.I.S. qui doivent eux-mêmes avoir des relations avec ce centre, dénuées de toutes arrières pensées, ceci dans l'intérêt de tous à court comme à long terme. Il est réconfortant de constater que cette attitude est de plus en plus souvent celle des départements.

Ces remarques touchent aussi, bien entendu, le centre de coordination avancé de la Sécurité Civile. Cette antenne du C.I.R.C.O.S.C. à Ajaccio qui, pendant quatre mois de l'année, assure sur l'île la gestion des moyens nationaux qui ont été à la fin août de 6 *Canadairs*, 4 *Trackers* et 719 hommes et 48 véhicules incendie des UISC.

Pour le C.I.R.C.O.S.C., il s'agira de confronter et d'affiner les réalisations dans le sens des axes retenus en 1987, avec le même dynamisme, la même rectitude et la même détermination en privilégiant encore le domaine relationnel, afin d'employer le plus rationnellement possible et de manière ordonnée les moyens disponibles, en insistant encore sur la formation des personnels en vue d'une meilleure coordination (C.O.D.I.S., C.I.R.C.O.S.C.) et d'une meilleure organisation du commandement.

Ceci passe évidemment par une analyse claire, détendue et sans arrière pensée d'un certain nombre de feux dans la saison.

Il faut aussi continuer à jouer largement l'anticipation; cela veut dire traiter le problème feux de forêts en amont. Pour cela il faut imaginer une autre prévention D.F.C.I., tirant ses principales règles de la lutte.

Enfin, c'est le travail fait en commun entre les services de l'Agriculture et ceux de la Sécurité civile qui sera la garantie de l'évolution sensible de la réduction significative des surfaces brûlées. Il en va de l'avenir de la forêt méditerranéenne.

J.C.

Tableau I — Nombre et importance des feux en 1987
(C.I.R.C.O.S.C. 15 octobre 1987)

Département	Nombre	Surface (hc)
Alpes de Haute-Provence	17	64
Hautes-Alpes	29	97
Alpes maritimes	280	230
Boîches-du-Rhône	203	822
Var	484	4 197
Vaucluse	67	91
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 080	5 501
Aude	45	133
Gard	112	174
Hérault	59	26
Lozère	22	50
Pyrénées orientales	45	440
Languedoc-Roussillon	283	823
Ardèche	54	202
Drôme	19	29
Rhône-Alpes	79	231
Corse du Sud	578	1 179
Haute Corse	1 325	2 796
Total	3 3776	10 530

Tableau II — Etat comparatif des feux de forêts de 1979 à 1987*
(C.I.R.C.O.S.C. 15 octobre 1987)

Régions		Année								
		1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987*
Provence-Alpes Côte d'Azur	Nombre	1 550	939	1 665	1 665	1 086	1 187	1 324	1 332	1 080
	Surface (ha)	32 003	3 890	6 517	18 136	5 457	3 399	8 920	23 102	5 501
Languedoc Roussillon	Nombre	989	631	861	574	609	799	787	585	283
	Surface (ha)	10 677	2 671	4 136	5 249	8 433	5 424	12 084	14 055	823
Corse	Nombre	1 542	1 743	1 649	1 658	820	580	1 304	985	1 903
	Surface (ha)	9 464	6 568	11 018	28 260	33 947	3 353	26 658	6 133	3 975
Rhône Alpes**	Nombre	262	244	376	352	283	467	334	184	73**
	Surface (ha)	3 290	1 197	1 711	1 655	914	2 929	1 773	2 077	231**
Total	Nombre	4 343	3 557	4 541	4 249	2 798	3 013	3 749	3 086	3 376
	Surface (ha)	55 434	14 226	23 382	53 300	48 751	15 015	49 435	45 367	10 530

* Au 15 octobre 1987 (C.I.R.C.O.S.C.)

** De 1979 à 1986 seul le département de l'Ardèche, figurait dans le tableau pour la région Rhône-Alpes. En 1987, la Drôme a commencé à être prise en compte.